

À PROPOS DES EMPP

Créées suite à la circulaire du 23 novembre 2005, les « **Équipes Mobiles Précarité-Psychiatrie** » (EMPP) jouent un rôle primordial dans l'accès aux soins.

Elles permettent un accueil et une prise en charge médico-sociale aux personnes en situation de précarité et en souffrance psychique.

Les EMPP interviennent à l'extérieur des établissements, au plus près des lieux de vie des personnes défavorisées et des acteurs sociaux qui les suivent.

Elles peuvent ainsi accompagner ces personnes dans leurs parcours de soins mais également former et conseiller les acteurs sociaux pour leur permettre de mieux appréhender les troubles psychiatriques et les situations de détresse sociale.

Les EMPP sont le complément psychiatrique des PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé).

Une plaquette relative à la PASS de Redon est à votre disposition à l'accueil de l'hôpital.

Droits Précarité
EMPP
Exclusion Soins Social
PASS

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Échanger avec un professionnel ?

N'hésitez pas à nous contacter !

CONTACTER L'EMPP

Tél : 02 99 71 77 04

Mail : equipe.empp@ch-redon.fr

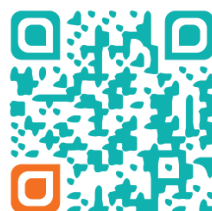
RENCONTRER L'EMPP

Équipe Mobile Précarité-Psychiatrie

3 rue de Galerne

35600 Redon

www.ch-redon-carentoir.fr



EMPP

ÉQUIPE MOBILE PRÉCARITÉ-PSYCHIATRIE

©CHRIC | COM-COH-097-003-NOVEMBRE 2021 | CRÉDIT PHOTO : FREEPIK


CENTRE
HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
REDON-CARENTOIR

L'EMPP DE REDON

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Rattachée au pôle santé mentale et addictologie du centre hospitalier de Redon-Carentoir, l'EMPP de Redon intervient auprès des personnes démunies et des acteurs qui les suivent.

Elle a pour missions :

- de **repérer**, d'**accompagner**, d'**évaluer** et d'**orienter** vers les lieux de soins appropriés les **personnes de plus de 16 ans en situation de précarité et d'exclusion avec une souffrance psychique** ;
- de **soutenir les acteurs de première ligne** intervenant auprès de ces personnes.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'infirmier et l'assistante sociale de l'EMPP **évaluent** la situation de la personne **sur le plan paramédical et social**, et l'**orientent** (si cela est nécessaire) **vers la ou les structures adaptées** (CMP, CSAPA, médecin généraliste, services sociaux de secteur...).

Les entretiens et les lieux de rencontre sont organisés **en fonction des besoins et des demandes de la personne**.

QUI PEUT LA SOLLICITER ?

- La **personne elle-même**
- Ses **aidants**
- Son **tuteur**
- Sa **famille**
- Les **professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux, médicaux**
- Les **élus**
- Les **associations**

QUEL TERRITOIRE D'INTERVENTION ?

L'EMPP de Redon peut intervenir sur un **territoire très large**.

N'hésitez pas à contacter l'EMPP la plus proche de chez vous (signalée en orange sur la carte).



QUI Y TRAVAILLE ?

L'EMPP de Redon est une **équipe pluridisciplinaire** composée :

- d'un **médecin psychiatre**,
- d'un **infirmier**,
- d'une **assistante sociale**,
- d'un **cadre de santé**.

